

ARRÊTÉ D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

LE 28 SEPTEMBRE 2023
9 RUE GAMBETTA -15 ML

Arrêté n°414 septembre 2023-ST

DF/AB

Le Maire de la Ville de CAUDRY, Conseiller Départemental,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L. 2213-1, L. 2213-2 et 2213-3,

Vu l'article 417-6 du Code de la Route,

Vu l'article R 610-5 du Code pénal,

Vu la demande présentée en date du 14 août 2023 par Madame Julia Poteau représentante de l'entreprise BOVIS NORD EUROPE SAS, 125 rue des Séquoias parc du Mélantois 59810 Lesquin relative au stationnement de véhicules en vue d'une intervention sur un établissement Bancaire face au n°09 rue Gambetta à Caudry.

Considérant qu'en cette occasion il y a lieu de réglementer le stationnement des véhicules.

ARRÊTE

ARTICLE 1 : Madame Julia Poteau est autorisée à occuper le Domaine Public, au droit du , face au n° 09 rue Gambetta à Caudry (15 ml), le 28 septembre 2023, afin d'effectuer une intervention sur un établissement Bancaire.

ARTICLE 2 : La signalisation requise sera mise en place par le pétitionnaire.

ARTICLE 3 : Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Lille – 5, Rue Geoffroy Saint-Hilaire – CS 62039 – 59014 LILLE Cedex, dans un délai de deux mois à compter de sa publication, de sa notification ou de son affichage.

ARTICLE 4 : Madame la Directrice Générale des Services de la Mairie, Madame la Commandante de Brigade de Gendarmerie et le Chef de la Police Municipale, sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Caudry, le 12 septembre 2023



Le Maire,
Conseiller Départemental,



Frédéric BRICOUT